

REGLEMENT SWIM RUN REUNION

1- Organisation

« **SWIM RUN REUNION** » est organisé par l'association « swim run réunion »

Site : <http://www.swimrun-reunion.com/>

Mail : swimrunreunion@gmail.com

Téléphone : mickael : 06/92/94/37/41

2- Conditions préalables à la participation

2.1- pour participer, vous devez être par équipe de 2 (hommes / femmes ou mixtes), savoir nager, être né en 2001 ou avant.

2.2- chaque membre de l'équipe doit posséder une assurance de type responsabilité civile.

2.3- les frais d'inscription ne seront remboursés qu'à 75% en échange d'un certificat médical, remis 2 mois minimum avant la course et à 50% un mois minimum avant la course.

2.4- il est autorisé de changer de membre de l'équipe jusqu'au 11/11/19.

2.5- Avoir une licence de triathlon à jour ou un certificat médical (mentionnant triathlon ou aquathlon en compétition)

2.6- aucune vente externe de la participation n'est autorisée.

3- Déroulement de la course

3.1- Déroulement

- **3.1.1-** le parcours est signalé ou marqué.
- **3.1.2-** les participants suivent le fléchage du parcours.
- **3.1.3-** les participants qui ne suivent pas le parcours indiqué seront disqualifiés.
- **3.1.4-** Une barrière horaire sera installée sur le parcours « la longue »

- **3.1.5-**Il est formellement interdit de se faire accompagner pendant la course

3.2- Contrôles et ravitaillements

- **3.2.1-** Des contrôles seront effectués sur tout le parcours.
- **3.2.2-** Des zones de ravitaillements seront en place sur le parcours.
- **3.2.3-** Les ravitaillements hors zones sont interdits.

3.3- secours

- **3.3.1-** Une ambulance et un médecin seront ambulants sur le parcours.
- **3.3.2-** présence d'une équipe de sauvetage sur chaque portion natation.

4- Equipement

4.1- Généralités

Toutes les équipes doivent transporter leur équipement durant la course, sous peine d'être disqualifiée.

4.2- Equipement obligatoire

- - 1 sifflet par personne.

4.3- Equipement obligatoire fourni par l'organisation

- - 2 chasubles qui doivent être portés de façon visible durant toute la course.

4.4- Equipement recommandé

Gourde d'eau, lunettes de natation, pull boy, plaquettes de nage.

4.5- Vérification de l'équipement avant la course

Avant la course, sera effectuée une vérification du matériel obligatoire et du matériel emporté. Tout matériel emporté en début de course doit être présent en fin de course (contrôle à l'arrivée).

4.6- Matériel NON autorisé

Aide à la flottabilité ayant une dimension > à 50cm x 50cm.

5- Chronométrage

5.1- La course est chronométrée depuis le départ et ce jusqu'à ce que le dernier binôme passe la ligne d'arrivée.

6- Responsabilité des coureurs

6.1- Généralités

- les participants doivent connaître les règles et les appliquer.
- les participants doivent respecter les autres participants, les organisateurs, les spectateurs et les résidents sur le parcours de la course.
- il est interdit d'utiliser des méthodes non loyales pour obtenir des avantages.
- le dopage est interdit selon la réglementation en vigueur
- les participants sont obligés d'assister pour une urgence si l'organisation le demande.

6.2- Durant la course

- les participants s'engagent à leurs propres risques et ne peuvent rendre responsable l'organisation pour tout accident survenant durant la course.
- les équipes sont obligées d'aider au mieux toute équipe en danger.
- une équipe qui abandonne doit le signaler au plus vite à l'organisation.
- Un pointage sera réalisé à chaque début et fin de section natation.

7- Règlement

7.1- Jury de la course

- **7.1.1-** Le jury est composé d'un directeur de course et de deux personnes de l'organisation.
- **7.1.2-** Le jury de la course observe le règlement, décide de l'issue des contestations, de l'élimination, d'un changement de la course ou des règles.
- **7.1.3-** Au moins deux membres du jury sont nécessaires pour prendre une décision.
- **7.1.4-** Le jury utilise le bon sens pour prendre une décision sur une situation qui n'est pas prévue dans le règlement.

7.2- Contestations

- **7.2.1-** Une contestation doit être donnée par écrit à l'organisation dans un délai d'une heure après la fin de la course.
- **7.2.2-** Une contestation doit inclure :
 - l'heure et la localisation
 - le numéro de l'équipe et les signatures des membres de l'équipe
 - le numéro et les noms de l'équipe envers qui la contestation est visée
 - la raison de la contestation
 - si possible, inclure un témoin avec le nom ou le numéro de l'équipe témoin.
- **7.2.3-** Une contestation qui ne remplit pas les critères ci-dessus sera ignorée.
- **7.2.4-** Une décision du jury sera communiquée aux impliqués aussi vite que possible.

7.3- Elimination

Afin de poursuivre l'épreuve, **les concurrents devront atteindre le début de la 8^{ème} portion de course à pied dans le temps imparti de 4h00 après le départ. Le cas échéant il sera demandé à l'équipe hors délai de rejoindre l'aire d'arrivée directement.**

Le non-respect des règles conduit à l'élimination.

Une équipe qui ne respectera pas l'environnement sera disqualifiée immédiatement.

7.4- Assistance externe

Il est interdit de recevoir de l'assistance hors de l'organisation de la course. Chaque membre de l'équipe doit s'assumer du début jusqu'à la fin.

8- Sécurité

Le binôme de chaque équipe doit rester indissociable sur le parcours. Il ne doit pas se séparer de plus de 5 m sur terre et pas plus de 10 m durant les parties nageées. L'organisation peut refuser qu'une équipe continue la course si elle juge qu'elle est en difficulté.

9- Sponsors- médias

9.1- Les équipes peuvent faire apparaître leur sponsor sur leur habit de course en laissant visible le chasuble fourni par l'organisation.

9.2- Les chasubles de course ne peuvent pas être modifiées et doivent être portés à tout instant durant la course.

9.3- Par la signature du bulletin d'inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs de « swimrun Réunion » ainsi que ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve de swimrun Réunion, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant peut faire savoir par écrit aux organisateurs qu'il s'oppose à la cession de son image.

10- Frais d'inscription :

Tarif selon les dates d'inscription.

- Du 15 Juin 2018 au 31 Juillet 2019 : la courte à 50 euros / la longue à 100 euros
- Du du 01 Aout 2019 au 15 Novembre 2019 : la courte à 60 euros / la longue à 110 euros

11- Récompenses

Seront récompensés les 3 premières équipes hommes / femmes et mixtes.

Une médaille sera offerte à tous les finishers.

Lots en tirage au sort pour les participants.

12- Acceptation du règlement

En participant à la course, chaque membre de l'équipe accepte le règlement dans sa totalité.

13- Programme (sujet à modifications au besoin de l'organisation)

Dimanche 17 Novembre 2019 :

5h00 : accueil des athlètes et émargements plage de la citerne 46 à St Leu

6h00 : départ des navettes vers le site de départ

6h45 : Briefing de course

7h00 départ de la course, plage de cap Homard (Boucan Canot)

LE SWIMRUN EST UNE COURSE D'ENDURANCE QUI DEMANDE UN MINIMUM DE PRÉPARATION, CHACUN D'ENTRE VOUS DOIT EN ÊTRE CONSCIENT.

BONNE COURSE À TOUTES ET À TOUS !!